



## LOI 887 - Palais Bel Azur - Boulevard Rainier III

**Exclusivité**

**9 000 € / mois**

+ Charges : 220 €

Location

Type de produit <b>Appartement</b>	Nb. pièces <b>3 pièces</b>
Immeuble <b>Palais Bel Azur</b>	Quartier <b>Moneghetti</b>
Superficie habitable <b>97,20 m<sup>2</sup></b>	Superficie terrasse <b>6,80 m<sup>2</sup></b>
Superficie totale <b>104 m<sup>2</sup></b>	Cave <b>1</b>
Charges <b>220 €</b>	Lois <b>Loi 887</b>
Ref. <b>FFL1027</b>	

Bel immeuble bourgeois à proximité immédiate du Port et du marché de la Condamine.

Appartement de 3 PIÈCES principales récemment refait. Belles prestations, belles hauteurs sous plafond. Une grande CAVE est rattachée à ce bien.

Hall d'entrée, séjour, cuisine équipée, 2 chambres, salle de bains, salle de douche, rangements, climatisation dans le séjour, balcon

Les locaux à usage d'habitation visés par Loi 887 ne pourront faire l'objet d'une location qu'en faveur :

- des ascendants ou descendants, ou leur conjoint, leur partenaire d'un contrat de vie commune ou leur cohabitant d'un contrat de cohabitation, du propriétaire ou de son conjoint ; de son partenaire d'un contrat de vie commune ou de son cohabitant ;
- des personnes de nationalité monégasque ;



- *des personnes domiciliées à Monaco depuis au moins cinq ans et y exerçant une activité professionnelle depuis plus de six mois ;*
- *des personnes travaillant à Monaco depuis au moins cinq ans.*











